

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



Résistance et Stabilité DES CONSTRUCTIONS

Calcul des Combles. — L'ossature d'un comble est formée par les *fermes*. Celles-ci constituent un système polygonal de corps solides à articulations sans frottement. Les *fermes* reposent sur des piliers ou des murs en maçonnerie et sont contreventées par les *pannes* qui soutiennent les *chevrons*; enfin, ces pièces supportent les *voliges* ou le *lattis* sur lequel on pose la couverture.

L'écartement des chevrons varie de 0 m. 40 à 0 m. 50 et leur équarrissage de 0 m., 07 à 0 m., 11. On adopte pour les pannes un écartement de 1 m., 80 à 2 m., 30; les fermes en bois sont espacées ordinairement de 3 à 4 mètres et les fermes en fer de 4 m., 50 à 9 m., 50.

Il y a lieu de considérer deux genres de charges différentes: les charges permanentes et les charges accidentelles.

Les charges permanentes comprennent le poids propre de la couverture et de la charpente. On peut admettre, pour les couvertures en zinc et en tôle galvanisée de 1 millimètre d'épaisseur, un poids de 8 à 10 kilogrammes par mètre carré de *surface rampante* ou *d'égout*. On compte de même pour les tuiles mécaniques à emboîtement 40 à 50 kilogrammes; pour les tuiles ordinaires 55 à 90 kilogrammes et, pour les ardoises, 30 à 35 kilogrammes.

Le poids de la charpente ne peut être connu d'avance; on est donc obligé de l'évaluer approximativement et l'on peut admettre pour les calculs préliminaires un poids de 30 à 35 kilogrammes pour la charpente en bois et de 25 à 30 kilogrammes pour la charpente en fer, par mètre carré de toiture.

Les surcharges accidentelles sont dues à la neige qui peut recouvrir la toiture et à la pression du vent sur la couverture.

La couche de neige dans nos climats peut s'élever à 0 m., 60; comme le poids spécifique de la neige n'est que 1/8 de celui de l'eau, cette épaisseur correspond à une couche d'eau 8 fois plus faible, soit 0 m., 078 ou 78 kilogrammes par mètre carré de surface horizontale. Si l'on désigne par l la longueur de l'arbalétrier et par $2a$ la portée de la ferme, la surcharge de la neige sur 1 mètre carré de toiture sera :

$$p_1 = 78 \times \frac{a}{l}$$

La surcharge due au vent dépend du carré de la vitesse. Dans notre région, le vent le plus violent se déplace à raison de 40 mètres par seconde; on admet qu'il est plongeant et fait un angle de 10 degrés avec l'horizontale. La composante verticale de cette pression est donnée par la formule :

$$p^2 = 0.113 \times 40^2 \times \frac{a h^2}{l^3}$$

On calcule les chevrons comme les solives et les poutres. Si l'on désigne par p la charge permanente par mètre carré de toiture, par c l'écartement des chevrons et par d celui des pannes, la charge verticale par mètre courant de chevrons sera :

$$(p + p_1 + p_2) c$$

et la composante normale aux chevrons :

$$(p + p_1 + p_2) \times \frac{c \times a}{l}$$

Par suite, le moment fléchissant maximum sera :

$$\mu_m = \frac{(p + p_1 + p_2) c \cdot a \cdot d^2}{8 l}$$

Désignons par e l'écartement des fermes, ce sera aussi la portée des pannes; si l'on représente par p_4 le poids propre de la panne par mètre courant, la charge verticale par mètre courant de panne sera :

$$(p + p_1 + p_2) d + p_4$$

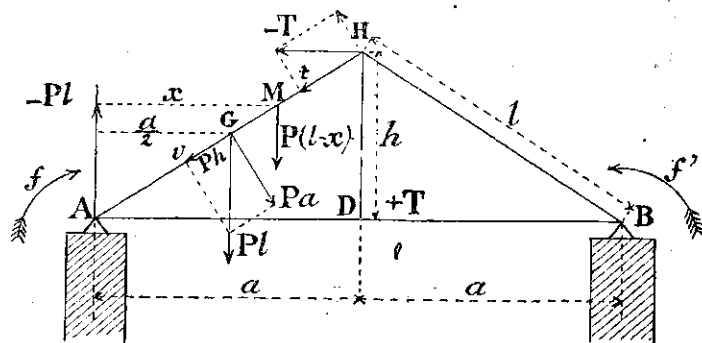
Dans le cas de la panne faitière, pour laquelle la section longitudinale de la panne est dans un plan vertical, le moment fléchissant maximum est :

$$\mu^m = \frac{[(p + p_1 + p_2) d + p_4] \times e^2}{8}$$

Lorsque cette section est normale à la toiture, on a :

$$\mu_m = \frac{[(p + p_1 + p_2) d + p_4] \times e^2 \times a}{8 l}$$

Une ferme ordinaire est formée de deux *arbalétriers* AH et HB,



d'un *entrait* ou *tirant* AB et d'un *poignon* HD qui sert à soutenir l'entrait. Ce dernier a pour but de détruire la composante horizontale qui détermine une poussée au vide aux points d'appui A et B.

Nous considérerons l'équilibre de la demi-ferme de gauche; en D, le demi-entrait peut être remplacé par la traction T et l'action de l'arbalétrier HB équivaut à une force $-T$ qui doit être horizontale par raison de symétrie.

La charge totale Pl supportée par cette demi-ferme peut être considérée comme appliquée au milieu de l'arbalétrier AH. Les deux forces Pl et $(-Pl)$ forment un couple qui tend à faire tourner la demi-ferme dans le sens de la flèche f , tandis que le couple des forces T et $(-T)$ tend à relever la ferme dans le sens contraire f' . Pour l'équilibre, il faut que les moments de ces couples soient égaux :

$$T \times h = Pl \times \frac{a}{2}$$

d'où

$$T = \frac{Pl a}{2 h}$$

Pour ce calcul de l'arbalétrier, on remarquera que cette pièce

est soumise à un effort de flexion dû à la composante normale GPa et à un effort de compression résultant des composants parallèles à l'axe de l'arbalétrier Ht et Gv . Dans ces conditions, il faut faire usage de la formule générale de la flexion plane :

$$R = \frac{V \mu}{I} - \frac{N}{\omega}$$

Considérons un point M situé à une distance x de l'appui H et appliquons la formule trouvée précédemment pour le moment fléchissant d'une poutre reposant sur deux appuis et soumise seulement à une charge conformément répartie :

$$\mu = -\frac{p}{2} x(a-x)$$

Comme dans cette formule p exprime la charge par mètre courant, normale à la pièce, il faudra dans ce cas actuel remplacer p par $\frac{Pa}{l}$ et aussi a par l , puisque la longueur de l'arbalétrier est désignée par l ; on aura donc :

$$\mu = -\frac{Pa}{2l} x(l-x)$$

Comme la charge totale supportée par le tronçon MH de l'arbalétrier est égale à $P(l-x)$, la compression en M aura pour valeur :

$$N = -P(l-x) \frac{h}{l} - T \frac{h}{l}$$

et en remplaçant T par sa valeur :

$$T = \frac{Pl a}{2h}$$

il vient :

$$N = -\frac{Ph(l-x)}{l} - \frac{Pa^2}{2h} = -\left[\frac{Ph(l-x)}{l} + \frac{Pa^2}{2h}\right]$$

En faisant varier x de zéro à $\frac{l}{2}$, on trouve que le maximum de R a lieu pour $x = \frac{l}{2}$; pour cette valeur, on aura :

$$\mu_m = -\frac{Pal}{8}$$

et :

$$N = -\frac{Ph}{2} - \frac{Pa^2}{2h} = -\frac{P}{2} \left(\frac{h^2 + a^2}{h} \right)$$

soit :

$$N = -\frac{P}{2} \times \frac{l^2}{h}$$

On remarquera, d'autre part, que comme N est un effort de compression, il convient de considérer également les fibres comprimées par l'effort de flexion, de sorte que la distance v d'une fibre comprimée à la fibre moyenne étant négative, le terme

$-\frac{v \mu}{I}$ est toujours positif. On aura donc :

$$R = \frac{v}{I} \times \frac{Pal}{8} + \frac{Pl^2}{2h\omega}$$

Dans la pratique, on se contente de calculer l'arbalétrier à la flexion, c'est-à-dire par la formule $R = \frac{v}{I} \times \frac{Pal}{8}$ et l'on vérifie ensuite si la section est suffisante pour résister à la compression maximum qui a lieu au point d'appui, lequel supporte toute la charge; pour avoir cette compression maximum, il faut faire dans la formule générale de N , $x = 0$; on a donc :

$$N = -\left(Ph + \frac{Pa^2}{2h}\right)$$

L'entrait doit résister à la tension longitudinale $+T$ qui est constante en toute section et à la flexion due à son propre poids par mètre courant. Dans la pratique, on se contente de calculer l'entrait à la tension, soit pour :

$$R = -\frac{T}{\omega} = -\frac{Pl a}{2h\omega}$$

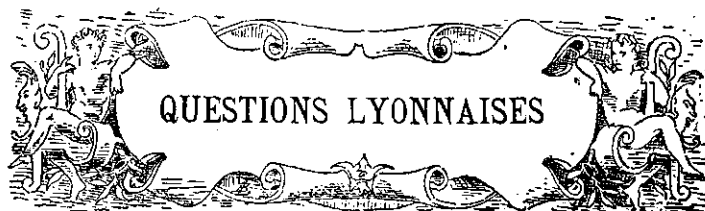
Enfin l'entrait peut être considéré comme une poutre à deux travées égales et également chargées dont le point d'appui intermédiaire est constitué par le poinçon. Celui-ci supporte donc une charge N égale à la réaction dudit appui intermédiaire. Si nous désignons par p_4 le poids propre à l'entrait par mètre courant; on aura :

$$N = -Q_2 = -\frac{10 p_4 a}{8} = -\frac{5 p_4 a}{4}$$

D'où l'on calculera la section ω du poinçon par la formule :

$$R = \frac{N}{\omega} = \frac{5 p_4 a}{4 \omega}$$

DYNAMIS



QUESTIONS LYONNAISES

LYON INDUSTRIEL

Raccordements aux voies ferrées.

Nous avons maintes fois signalé les causes fâcheuses qui s'opposent au développement industriel de la ville de Lyon; nous citerons parmi elles les défauts d'installation de nos voies ferrées et nous insisterons tout particulièrement aujourd'hui, sur cette considération, en indiquant certaines améliorations possibles.

Chacun sait qu'une grande industrie quelconque ne peut fabriquer économiquement, et, par suite, supporter victorieusement l'effet de la concurrence étrangère, que si ses usines sont, non seulement bien outillées, mais convenablement installées dans des endroits où les matières premières lui arrivent facilement à bas prix, et où les ressources locales, comme main-d'œuvre, peuvent lui permettre de recruter tout au moins un personnel de choix, sinon à faibles prétentions.

La même obligation subsiste pour l'écoulement des marchandises; il faut à la fois être assez près des régions de consommation et de moyens de transport commodes et à bon marché.

Je ne parle pas, bien entendu, des autres nécessités de toute nature, financières, administratives, etc., qui restent les mêmes quels que soient les points d'installation choisis.

La question des facilités de transports est certainement plus importante qu'on ne le croit généralement. Mal placée, une manufacture peut augmenter son prix de revient de 2, 3, et même 5 et 10 pour 100, quelquefois même davantage, par rapport à toute autre en meilleure situation. Or, comme les industries françaises en très bonne marche rendent péniblement de 4 à 10 pour 100 du chiffre d'affaires, beaucoup d'autres se contentant de joindre à peu près les deux bouts ou d'attendre des jours meilleurs, on voit quelle énorme importance prend la question du choix de l'emplacement des usines.

Beaucoup de nos compatriotes se sont demandé, sans doute, pourquoi la ville de Lyon abritait sous ses murs ou banlieues voisines si peu de grande industrie, alors que d'autres grandes cités se développaient bien davantage à ce

point de vue, même dans les environs immédiats de Paris, où la main-d'œuvre et autres charges locales sont pourtant assez fortes.

Cela tient, évidemment, à l'impossibilité à peu près absolue, chez nous, de pouvoir desservir directement les grandes manufactures par un raccordement direct avec les voies ferrées ou avec les quais de nos rivières.

En effet, il n'y a nulle part, à proximité des lignes de chemins de fer, des espaces libres suffisamment grands et à surface à peu près horizontale pouvant se raccorder aux voies du P.-L.-M., même aux abords immédiats de la ville. Il faut excepter pourtant la portion la Mouche-Saint-Fons, mais cette partie, qui est, d'ailleurs, la seule donnant actuellement asile aux principales constructions industrielles de la région, devient de plus en plus encombrée.

De Collonges à Perrache, rien à faire, le terrain étant vallonné, encaissé et couvert de villas, et la banlieue de Vaise n'ayant plus grand-chose de disponible. De Perrache à Saint-Clair, en passant par les Brotteaux, on sait bien qu'il n'y a rien à faire dans la traversée de la ville. Il resterait peut-être la région de Vénissieux et de Décines, mais ces endroits sont trop loin de la ville et se raccordent mal avec les lignes principales.

Les gros industriels qui voudraient s'établir à Lyon ou dans sa banlieue auraient donc à prévoir de très gros frais de camionnage pour aller prendre, aux gares à marchandises, les matières premières qui leur seraient destinées, et expédier leurs produits fabriqués. Ces frais peuvent atteindre de 2 à 6 francs par tonne, et parfois même davantage si la distance est plus grande; cette dépense n'existerait pas si les wagons pouvaient, par raccordement, entrer directement dans les usines.

Comme il y a beaucoup de grandes industries qui manutentionnent journellement 100, 200 tonnes, et souvent davantage, on voit quelle dépense exagérément forte devrait être supportée par une Société importante qui voudrait s'établir à Lyon sans être directement raccordée au chemin de fer.

Tout ce que nous venons de dire se rapporte également, quoique dans des proportions moindres, à la moyenne industrie. Les petites usines seules c'est-à-dire celles qui ne comportent pas la manutention de grandes quantités de matières ou produits, peuvent vivre modestement à Lyon, mais elles seraient facilitées, cependant, si elles pouvaient aussi, dans certains cas, s'établir sur raccordements de voies ferrées.

La situation générale de notre ville étant ainsi esquissée, nous nous empressons de déclarer qu'il y aurait un remède, relativement peu coûteux, à cet état de choses, et que l'on pourrait créer facilement et rapidement à Lyon un centre attractif de la grande et moyenne industrie.

Il suffirait d'établir une ligne ferrée circulaire suivant exactement le contour de l'enceinte militaire et se raccordant, d'une part, par la digue du Rhône, avec la voie Part-Dieu-Brotteaux-Saint-Clair, et, d'autre part, avec la ligne Paris-Marseille et, par suite, la Mouche-Perrache, entre le Moulin-à-Vent et Saint-Fons.

Les usines futures pourraient s'établir sur les vastes emplacements encore disponibles autour de l'enceinte militaire, en deçà ou au delà, à la distance prescrite par les règlements, et elles seraient ainsi très facilement raccordées.

Des trains à marchandises circuleraient sur cette boucle, entre la Mouche et la Part-Dieu, ou *vice-versa*, par le Moulin-à-Vent, Saint-Fons, Vénissieux, Bron, Montchat, Villeurbanne-Genas-Cusset, Château-Gaillard, les Charpennes et les Brotteaux.

Que l'on ne vienne pas nous dire que l'installation de voies est impossible sur la digue et cette barrière militaire, car il y a déjà actuellement une ligne installée sur une certaine longueur, entre les Brotteaux et Villeurbanne, pour servir aux travaux de remblaiements et déblaiements de la suppression des passages à niveau et de construction de la nouvelle gare des Brotteaux. Il n'y aurait qu'à prévoir des ouvertures aux têtes principales de raccordements extérieurs.

Nous croyons donc que notre projet est très intéressant et qu'il doit appeler l'attention de ceux qui désirent le développement de notre belle ville, car les nouvelles industries trouveraient facilement à s'installer, particulièrement près de Cusset, les Charpennes et Vénissieux, pour le plus grand bien de nos compatriotes.

SINÉD.

ACTUALITÉ

Les méfaits du terrible gaz l'oxyde de carbone sont, chaque hiver, relatés par la presse; ils causent un grand effroi par leurs conséquences funestes. En effet, ce gaz, d'autant plus dangereux qu'il est sans odeur, occasionne un mal de tête suivi de vertige et, si l'air de l'appartement ne se renouvelle pas, la mort survient inévitablement. Dernièrement, *le Journal*, ayant placé un appareil révélateur d'oxyde de carbone dans je ne sais plus quel ministère, où les employés se plaignaient de violents maux de tête depuis un certain temps, fut à même d'y constater la présence de l'invisible ennemi, qui, cette fois, n'exerça pas de plus sérieux ravages. Bien entendu, les réparations urgentes furent entreprises et menées à bonne fin. *Le Journal* rendit donc un important service, ce dont nous devons lui savoir gré, mais pourquoi n'a-t-il pas cru devoir sur-le-champ décrire son appareil, ou bien rappeler la description, si elle avait déjà paru?

La réclame m'est odieuse, mais je l'admets, et même l'approuve fort, quand il s'agit de faire connaître des mesures préventives d'accidents où mort d'êtres humains s'ensuivent. Il est des choses qui devraient être propagées à l'excès en notre temps de statuomanie et d'abus de plaques commémoratives. C'est pourquoi je n'hésite pas à signaler un réactif commode, à la portée de tous, permettant, par une simple coloration, de déceler des traces d'oxyde de carbone. S'il en est un meilleur, qu'on le détrône; j'en serai fort aise, parce que je serai le premier à en bénéficier, étant de ceux qui se précautionnent contre tous les dangers. « Connais-toi toi-même », disait le sage antique. Connais aussi ce qui peut t'anéantir.

Du papier-filtre, préalablement imprégné d'une solution de chlorure de palladium, jouit de la propriété de noircir sous l'action de l'oxyde de carbone. Est-ce assez simple! Pourquoi, alors, ne pas suspendre ce papier avertisseur à côté du thermomètre et du baromètre, pour le consulter souvent?

Ces jours derniers, *le Lyon Républicain* publiait, sur les gaines de cheminées à Lyon, un article documenté, dont l'auteur, un abonné, paraît très au courant des différents modes de chauffage et des matériaux constitutifs des cheminées dans la région. A Lyon, aucun règlement ne régit l'installation des gaines. Celles-ci, dans la plupart des cas, sont construites en tuyaux Poncet de très faible épaisseur; d'autres sont en briques de 3 centimètres d'épaisseur, recouvertes de chaque côté d'un enduit en plâtre de 1 centimètre, ce qui porte l'épaisseur totale à 5 centimètres, tandis que la Voirie de Paris prescrit, pour les cheminées d'habitation, une épaisseur minima de 8 centimètres, enduits compris, et une sec-

tion minima de 4 décimètres carrés. De là, à Lyon, des fissures, par suite du tassement, de l'usage journalier, du ramonage au boulet et, parfois, de la chaleur excessive d'un feu de cheminée. Tels sont les principaux griefs à l'adresse de nos gaines par l'auteur de l'article, qui leur fait un siège en règle. Mais ce qui n'est pas dit d'une extrême importance à mes yeux — c'est que, consacrées par une longue expérience, les gaines étaient largement suffisantes, soit dans les maisons élevées par les soins des architectes, soit dans les maisons dites d'entrepreneurs, pour la combustion du charbon de terre. Peu à peu, s'est introduit l'usage des foyers à combustion lente ; de plus en plus, se sont répandus les phares, les poêles irlandais, en un mot tous les appareils de chauffage alimentés par l'anthracite, appareils des contrées aux hivers rigoureux et de longue durée. Et on utilise les gaines qui n'avaient pas été construites pour cela ! Là est le danger, c'est sur ce point que l'attention doit être appelée.

Aussitôt le feu de cheminée éteint, la cheminée devrait être visitée avec un soin méticuleux. De plus, des gaines spéciales devraient être réservées aux chauffages spéciaux.

Déjà, M. Marc Perret, entrepreneur de travaux à Belley, a eu l'occasion d'expédier à Lyon des cheminées de sa fabrication ; tout fait espérer que, dans les nouvelles constructions, grâce à des avantages incontestables de légèreté, de solidité et d'économie, leur emploi se généralisera. D'un poids moyen de 1.100 kilogrammes le mètre cube, d'une résistance à l'écrasement supérieure à celle de la pierre tendre, d'une modicité de prix présentant une économie de 20 à 30 pour 100 sur tout autre système, les boisseaux en mâchefer de M. Perret ont en outre entre eux une liaison qu'on ne saurait obtenir avec la poterie, et ils offrent une très forte résistance à la chaleur et à la gelée, constatée par divers aréopages d'architectes, d'entrepreneurs, d'industriels et d'ingénieurs. De nombreuses expériences, réalisées depuis 1893 à Belley, à Cannes, à Annonay et à Annecy, je retiens ce fait que des gaines de cheminées, l'une en boisseaux de poterie, l'autre en boisseaux de mâchefer système Perret breveté, toutes deux exposées d'une façon identique à l'action d'un même feu violent d'incendie, pendant une heure trois quarts, se sont comportées différemment. La cheminée de poterie a éclaté sur toute sa hauteur ; de larges fentes, produites après un incendie d'une demi-heure, laissaient passer les flammes. Aucune détérioration, au contraire, dans la cheminée en mâchefer, ni sous l'action du feu, ni par la projection d'eau pendant la phase la plus intense de l'incendie.

A. TUOTIOP.

CONCOURS

PARIS

Journal *le Bâtiment*

CONCOURS DE PAPIERS PEINTS, TENTURES MURALES, MOULURES, REVÊTEMENTS DIVERS, ETC.

L'objet de ce concours est de faire connaître à MM. les propriétaires, architectes, entrepreneurs et au public tous les produits les plus nouveaux, les plus décoratifs, les plus hygiéniques et les plus économiques pouvant être appliqués dans les maisons de rapport, les hôtels particuliers et les édifices publics.

Le concours sera ouvert dans les salles d'exposition du journal *le Bâtiment*.

Des demandes d'admission seront envoyées aux intéressés, qui n'auront qu'à les remplir et à les retourner aux bureaux du *Bâtiment*, 14, rue Saint-Georges.

Le Jury sera composé des plus hautes notabilités de l'architecture et des industries spéciales se rattachant à l'objet du concours.

Les exposants nommeront eux-mêmes la moitié des membres du Jury. L'autre moitié sera désignée par *le Bâtiment*.

Les récompenses accordées auront ainsi une grande et réelle valeur professionnelle.

FRANCONVILLE

GROUPE SCOLAIRE

La commune de Franconville-la-Garenne (Seine-et-Oise) ouvre un concours entre les architectes français pour la construction d'un groupe scolaire. Le chiffre de la dépense n'est pas déterminé, mais les concurrents peuvent prendre, comme indication générale, le type adopté pour le groupe scolaire de Saint-Ouen-l'Aumône.

L'auteur du projet classé premier sera chargé de l'exécution des travaux. Aux projets classés à la suite, il sera respectivement attribué des primes de 400, 300 et 200 francs.

Les projets devront être déposés à la mairie de Franconville, au plus tard le 28 février 1906.

MANILLE

MONUMENT A JOSÉ RIZAL

La Municipalité de Manille ouvre un concours pour l'érection d'un monument à la mémoire de José Rizal, écrivain et poète philippin.

Des primes de 5.000 et 2.000 pesos (environ 12.000 fr. et 5.000 fr.) seront décernées aux auteurs des deux projets reconnus les meilleurs.

Les offres seront reçues, jusqu'au 30 mars 1906, par M. Maximino M. Paterno, secrétaire de la Commission du monument José Rizal, calle San-Sébastien, 162, à Manille.

Le programme du concours peut être consulté tous les jours non fériés, de 10 heures à midi et de 2 à 5 heures, à l'Office national du Commerce extérieur, 3, rue Feydeau, Paris (2^e).

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'ARCHITECTURE

CONCOURS D'ARCHITECTURE

Dans sa séance du 7 décembre dernier, la Société Académique d'Architecture de Lyon a arrêté en principe que le sujet de son concours annuel d'architecture pour 1906 serait un cirque ou alcazar.

La Commission du concours est composée de MM. Cahuzac, Chomel, Rogniat, Desjardins, Antoine Sainte-Marie-Perrin.

Nous publierons en temps le programme de ce concours.

NOS ANCÊTRES¹

Mesdames, Messieurs,

Nous avons soixante-quinze années d'existence. La Société Académique d'Architecture de Lyon, la plus ancienne des Sociétés d'architecture de France, existe depuis plus de trois quarts de siècle. Malgré son grand âge, elle est en bonne santé, et la fête d'aujourd'hui nous prouve qu'elle ne donne pas le moindre signe de décrépitude.

¹ Conférence faite par M. Louis Rogniat, architecte à Lyon, à la Distribution solennelle des Récompenses de la Société académique d'architecture de Lyon, le 19 novembre 1905.

C'est qu'elle a de qui tenir, notre robuste septuagénaire.

L'art de l'architecture fut de tout temps en honneur à Lyon.

A toutes les époques, des maîtres s'y distinguèrent, plusieurs ont acquis une renommée les plaçant aux plus hauts sommets de la gloire, dans l'histoire si brillante à toutes les époques de notre architecture nationale.

Aussi, avant de vous parler de nous, des faits ayant marqué les différentes étapes de notre Société, permettez-moi de remonter plus loin et plus haut, dans l'histoire de notre cité, et d'essayer de faire revivre un instant la mémoire des vaillants dans l'art de bâtir, nés à Lyon ou devenus nos concitoyens à des titres divers, de ceux dont les noms ignorés ou illustres forment le solide faisceau ancestral des architectes lyonnais, de la Société Académique d'Architecture.

*
**

Gaulois ou Gallo-Romains, nos ancêtres du bâtiment, constructeurs de l'antique Lugdunum, étaient des architectes renommés.

Ils formaient une corporation des plus privilégiées et occupaient l'un des plus hauts rangs dans l'organisation sociale de la Gaule.

Il existe, sous les arcades du Palais Saint-Pierre, un fragment de piédestal, d'une statue élevée par ses confrères, à Marcus Mithacius, patron de la corporation des maîtres de l'Œuvre, nom sous lequel on désigna en Gaule, et jusqu'à l'époque de la Renaissance, ceux qui composaient les projets des édifices et en dirigeaient l'exécution.

En s'associant pieusement à l'érection du monument inauguré solennellement aujourd'hui, la Société Académique d'Architecture n'a fait que suivre les traditions consacrées par nos pères, aux premiers jours de la fondation de notre anti-cité.

De cette époque gallo-romaine, deux autres noms nous sont restés, deux autres noms d'architectes, gravés sur les fragments échappés aux destructions successives de la capitale des Gaules : Sennius Metellius, constructeur émérite, et, de plus, membre de la « splendissime » corporation des négociants cisalpins et transalpins, et Apricius Priscianus, maître de l'Œuvre, dont le tombeau, élevé par ses soins, pour lui et son épouse, fut retrouvé en démolissant les piles de l'ancien pont du Change, et figure en bonne place, aujourd'hui, dans les collections épigraphiques de notre musée lapidaire.

* * *

Des architectes de l'époque romane, on sait fort peu de chose ; toutefois, une inscription, gravée sur une frise de l'église de Saint-Romain-le Puy en Forez, nous apprend que l'auteur de ce chef-d'œuvre, malheureusement à l'état de ruine, était un Lyonnais nommé Audebert, certainement élève de l'architecte de la vieille basilique d'Ainay, aujourd'hui chapelle de Sainte-Blandine.

Guillaume Martin, maître de l'Œuvre, d'origine lyonnaise, gravait, en 1153, son nom sur le socle de l'une des colonnes de l'avant-dernière travée de l'église Saint-André-le-Bas, à Vienne.

L'un des principaux maîtres de l'Œuvre ayant dirigé, au XII^e siècle, la construction de la cathédrale Saint-Jean, était un nommé Robert, surnommé le Maçon, sans doute parce que c'était au pied du mur que l'on avait reconnu sa valeur professionnelle.

J'allais oublier le Père Etienne, de l'Ordre des Frères Pon-

tifes, qui entreprit, avec l'autorisation du pape Lucius III, en 1183, la construction du pont du Rhône. Était-ce le pont de la Guillotière actuel, maintes fois remanié depuis, ou celui qui l'avait précédé ; on a beaucoup discuté sur ce point ; pour nous, il importe peu, qu'il nous suffise de proclamer bien haut que ce pontonnier était aussi un peu architecte, et que nous sommes fiers de lui donner, un peu tardivement, il est vrai, un brevet d'admission dans notre antique, mais toujours vaillante corporation.

*
**

Le XIII^e siècle nous a laissé les noms de Richard Mercier, constructeur, en 1248, du portail de l'église de Sainte-Colombe-lez-Vienne, dans laquelle il voulut reposer après sa mort ; de Gauthier, maître général des Œuvres de la cathédrale en 1270, de Jehan Richard et de Jehan de Longmont, tous deux maîtres d'Œuvre à Saint-Jean. Ce dernier avait, paraît-il, comme certains de nos confrères du XX^e siècle, des aptitudes tout à fait spéciales pour les expertises.

Au XIV^e siècle, Jehan de Remancin et Guillaume Marsat, constructeurs des fortifications de Lyon, étaient bien des architectes, des architectes ingénieurs ou des ingénieurs architectes, des maîtres de l'Œuvre dans tous les cas, et, paraît-il, fort habiles et très savants ; le premier fut maître de l'Œuvre à Saint-Jean vers 1358. Jehan de Saint-Albin, en 1362, et Jehan Berthet, en 1368, lui succédèrent en cette qualité.

Jehan de Vaux, le constructeur du premier pont du Change, maître d'Œuvre de la cathédrale en 1370, s'engageant, le 24 février 1392, à livrer, pour le jour de la Toussaint de cette même année, la grande rose de la façade entièrement terminée.

Ce qui fut dit fut fait ; ce record de la construction n'est pas sans nous faire envie : qui de nous ne voudrait avoir composé et fait exécuter en huit mois cette merveilleuse broderie de pierre et de verre.

Jacques de Beaujeu construisait, à la fin du XIV^e siècle, la chapelle du Saint-Sépulcre, attenante à la cathédrale de Saint-Jean, et faisait des travaux importants au pont de la Guillotière, dont il éleva le premier portail de défense.

Jacques de Beaujeu était, en outre, maître des Œuvres delphinales ; ce que nous pouvons traduire très approximativement par architecte en chef du Dauphiné.

L'histoire raconte qu'ayant trouvé, dans une de ses tournées d'inspection, le château de Beaugard, à Bourgoin, en fort mauvais état, il le fit démolir et reconstruire d'après ses plans, mais l'histoire, qui dit tant de choses, ne nous dit pas si ce fut à ses frais, ou à ceux du propriétaire, ou à ceux de l'Administration.

Jacques Magnin, Pierre de Vieux-Château et Pierre Noyset sont encore de ceux qu'il faut citer comme maîtres de l'Œuvre ayant exercé à Lyon, à Vienne et à Grenoble à la fin du XIV^e siècle.

Cette fin du XIV^e siècle vit naître à Lyon Jacques Morel, fils d'un maître imagier, d'un sculpteur travaillant à la cathédrale ; sa réputation était grande comme artiste et comme constructeur, elle dépassa bientôt l'enceinte de sa ville natale ; de divers côtés, il fut chargé de travaux importants.

A Toulouse, Avignon, Béziers, Montpellier, Morel eut à faire œuvre d'architecte ; de 1429 à 1456, il reconstruisit le portail méridional de la cathédrale de Rodez, et faisait exécuter une partie des décorations intérieures de ce monument.

Enfin, le bon roi René l'appela à Angers, où il terminait

le mausolée de ce prince, dans la cathédrale de Saint-Maurice.

Ce fut à Angers que Jacques Morel mourut, en 1459.

**

Avec le xv^e siècle, la liste des architectes lyonnais dont les noms ont laissé une trace dans notre histoire s'accroît considérablement. La transformation de la Société civile et son développement ouvrent de nouveaux champs à l'activité des bâtisseurs, le bâtiment ne chôme pas, et les architectes pas davantage.

Au commencement du xv^e siècle, Henry Bozonnet, un nom bien lyonnais, sentant son Gourguillon d'une lieue, fut chargé, avec son confrère Hugonin Martin, de surélever une des piles du pont du Rhône, et, pour ce faire, passa marché, le 28 octobre 1443 ; mais ni Bozonnet, ni son honorable confrère, s'ils avaient vécu de notre temps, n'auraient pu être admis à la Société Académique d'Architecture, ils avaient fait œuvre d'entrepreneurs, ce qui est interdit par nos statuts ; le marché qu'ils avaient passé stipulait, en effet, qu'ils devaient fournir, à leurs risques et périls, la pierre au prix de onze blancs les deux pieds taillés.

Le denier blanc valait, sous Charles V, environ 18 centimes de notre monnaie ; les deux pieds de pierre devaient donc être rendus à pied d'œuvre et posés sur une pile du pont de la Guillotière pour le prix de 1 fr. 98 ? Il me semble voir, dans l'auditoire, quelques spécialistes, qui ne se disputeraient certainement pas une pareille adjudication.

En 1460, Pierre Montain achevait les tours et le pignon de la façade de Saint-Jean, mais hélas, on n'est pas parfait, et l'on raconte que cet excellent architecte ne put résister au désir de faire, dans ce travail, l'application de certaine architecture, qu'il avait vue au cours de ses voyages ; et notre superbe primatiale se termine ainsi, d'une façon grêle et suraiguë, détonant avec l'ampleur du reste de l'édifice.

Notons, en passant, les noms de Jehan de Salins, de Jehan de Chapuis, de Pierre Jacquet, de Jehan de Salles, de Guillaume Anglois, tous successivement architectes-voyers de la ville, et arrêtons-nous un instant pour constater combien les fonctions dévolues à Edouard Grand, également architecte-voyer de la ville de Lyon, fonctions aussi multiples que variées, avaient d'analogie avec celles que l'on exige actuellement d'un architecte municipal.

De 1472 à 1531, Grand eut à s'occuper : de réparer les fortifications de la ville ; de surveiller les travaux de pavage ; de faire observer les règlements de voirie ; de prendre des mesures contre la peste ; enfin, de vérifier la solidité des tréteaux et estrades employés dans les représentations scéniques et les fêtes publiques.

Ce fut lui qui installa dans la cour de la maison de Ville, située alors rue Longue, les tables de bronze dites Tables Claudiennes, trouvées sur la pente de la Croix-Rousse, entre la Grande-Côte et la montée Saint-Sébastien, et placées actuellement au musée des antiques, dont elles sont un des monuments les plus précieux.

On sait que, sur ces tables, est gravé le discours par lequel l'empereur Claude demanda au Sénat d'accorder aux Gaulois les mêmes faveurs et les mêmes privilèges qu'aux citoyens romains, l'accès aux plus hautes charges de l'Etat et l'entrée au Sénat.

Sébastien Serlio est né à Bologne, la plus grande partie de sa vie artistique s'est passée en Italie, mais nous ne devons pas oublier que ce maître, appelé en France par François I^{er}, après avoir eu pendant quelques années tous les suc-

cès et toutes les faveurs justifiées par son génie merveilleux, victime des jalousies et des basses intrigues de plusieurs de ses compatriotes appelés en France en même temps que lui, vint demander à Lyon un asile, un refuge hospitalier et bienveillant.

Pendant son séjour dans notre ville, il fit un projet non exécuté pour la loge du Change et dessina des façades de maisons pour le quai Saint-Antoine.

Il fut aussi chargé de la décoration de la ville, à l'occasion de l'entrée du cardinal de Tournon.

Dénué de ressources, il avait dû vendre, pour un prix dérisoire, les innombrables documents amassés pendant sa laborieuse carrière, ainsi que les manuscrits et dessins de ses ouvrages. Serlio mourut, en 1554, à Fontainebleau, où il avait exécuté l'un de ses chefs-d'œuvre, l'hôtel du cardinal de Ferrare, dont une porte subsiste actuellement.

A la fin du xv^e et au commencement du xvi^e siècle, les architectes de talent furent nombreux à Lyon.

Pierre Teste terminait, de 1508 à 1515, la cathédrale de Saint-Maurice, à Vienne.

Jean Sève joignait à sa réputation d'architecte celle d'orfèvre délicat.

Une physionomie bien curieuse est celle d'Humbert Gimbre, architecte-voyer de la ville en 1547 ; cet homme devait être d'une archi-dévorante activité ; on le voit successivement notable de vers le Rhône, maître ferratier, courrier de la Trinité et percepteur d'impôts, pour le compte de François I^{er}.

Ce fut lui qui, le 28 février 1525, un peu avant minuit, ouvrit la porte du pont de la Guillotière au sire de Montpezat, gentilhomme de la maison du roi, venant annoncer la nouvelle de la défaite de Pavie.

Comme architecte, Gimbre fit construire à Ainay, pour le roi Henri II, un jeu de paume inauguré le 26 septembre 1548, ainsi qu'une passerelle destinée à faire traverser la Saône à ce prince, pour se rendre à Saint-Georges.

Il dirigea aussi les préparatifs pour l'entrée solennelle à Lyon, de Jacques d'Albon, seigneur de Saint-André, nommé gouverneur de la ville.

Gimbre fut encore recteur de l'hôpital du pont du Rhône, quelque chose comme administrateur des hospices ; et l'un des huit notables, fondateurs de l'aumône générale, élu le 25 janvier 1534, comme le relate l'un des vitraux placés par notre maître verrier, Lucien Bégule, à la chapelle de la Charité.

(A suivre.)

LOUIS ROGNIAT.

CRÉATION DE CHAMBRES SYNDICALES D'ENTREPRENEURS DANS LA RÉGION

ANNONAY

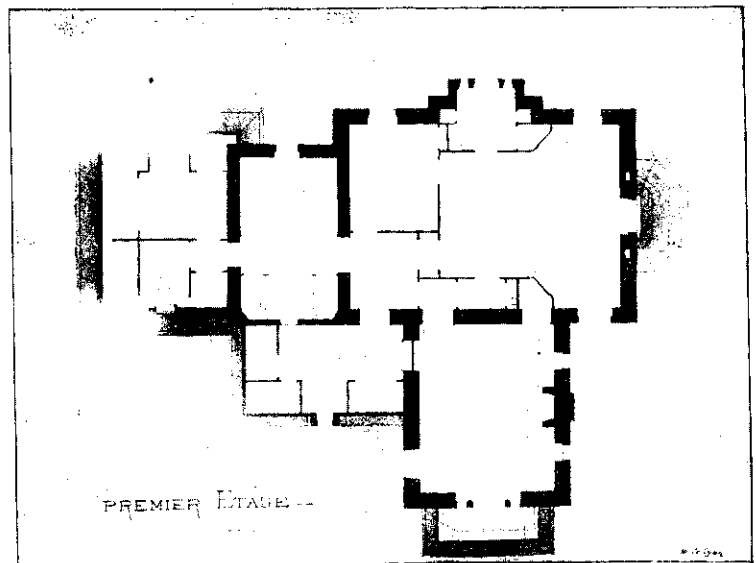
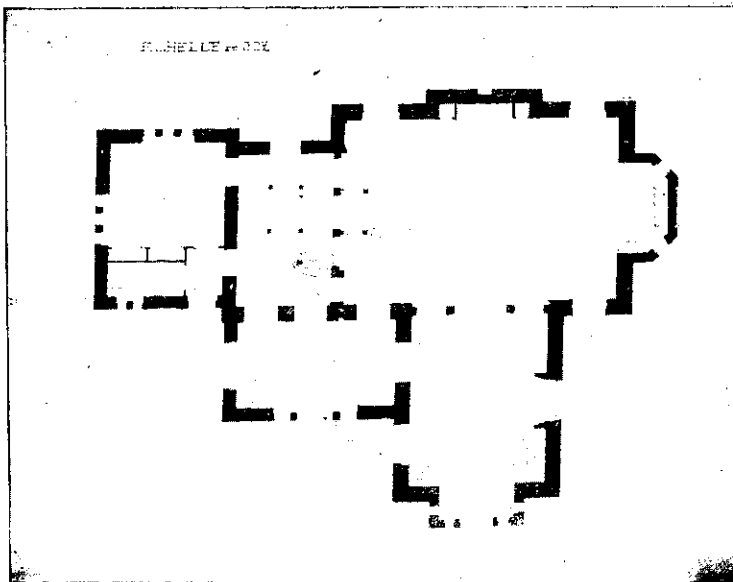
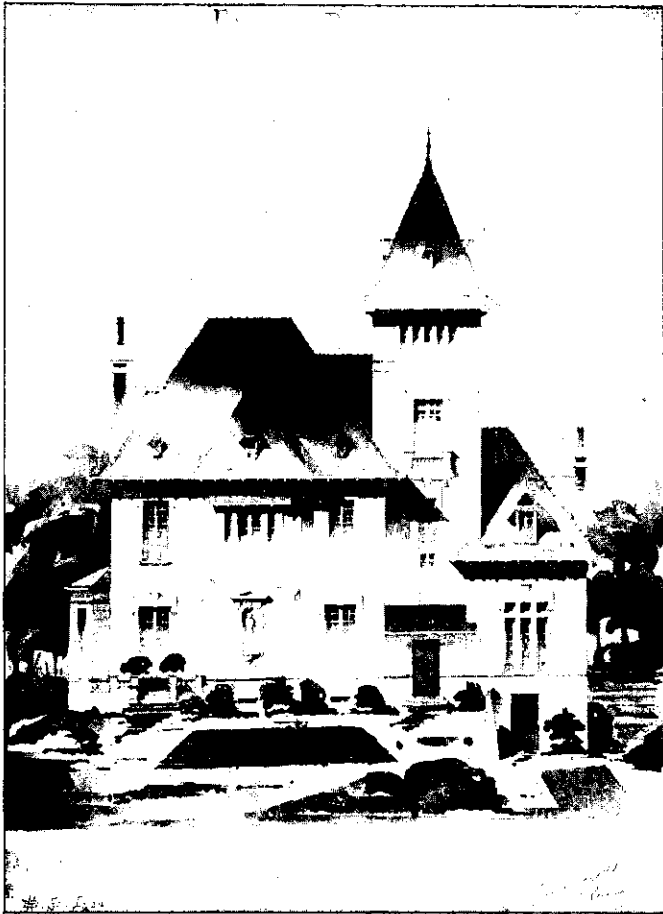
Le dimanche 17 décembre, a eu lieu, à Annonay, l'Assemblée générale constitutive de la Chambre syndicale des entrepreneurs d'Annonay, avec le concours et sous les auspices de M. Roche, le dévoué vice-président de la Chambre syndicale de Saint-Etienne, et de notre sympathique confrère, M. Talins, directeur du *Bâtiment du Sud-Est*.

Une deuxième réunion a eu lieu quelque temps après, où le Bureau fut définitivement constitué.

En voici la composition :

Président : M. Jean Sitterre, entrepreneur de maçonnerie ;

Vice-présidents : M. Francisque Thollon, entrepreneur de



VILLA DE M^{me} DE P***

Architecte : M. Joannès MALLET, à Lyon.

ferblanterie et plomberie ; M. Henri Deglesne, entrepreneur de charpente ;

Secrétaire : M. Manoha fils, entrepreneur de ferblanterie ;

Trésorier : M. Joanny Sauzéat, entrepreneur de plâtrerie ;

Rapporteur : M. Emile Boudin, entrepreneur de plâtrerie.

Le 31 décembre, la Chambre syndicale vota l'adhésion à la Fédération régionale du Sud-Est, et la nomination de deux délégués à l'Assemblée, qui doit avoir lieu en février 1906, à Lyon. On procéda ensuite à la réception de nouveaux adhérents, ce qui porta à 68 le nombre des membres de cette Chambre.

SAINT-RAMBERT-SUR-LOIRE

Ensuite des conférences faites par le Syndicat général de la Loire, une Chambre syndicale s'est fondée à Saint-Rambert et a élu le Bureau suivant :

Président, M. Merlat, de Saint-Marcellin ; *vice-présidents*, MM. Gapiand, de Saint-Rambert, Roche, de Sury ; *secrétaire*, M. Machon ; *trésorier*, M. Michard ; *rapporteur*, M. Marquet, d'Andrézieux.

LE CHAMBON-FEUGEROLLES

Le nombre des Chambres syndicales venant augmenter le groupement départemental s'est accru de la création de celle du Chambon-Feugerolles, dont le Bureau est composé de :

Président, M. Bayon, du Chambon ; *vice-présidents*, MM. Vacher, de la Ricamarie, Lair, de Roche-la-Molière ; *secrétaire*, M. Ranc, du Chambon ; *trésorier*, M. Durand, de Roche-la-Molière ; *rapporteur*, M. Bastie, de la Ricamarie.

BIBLIOGRAPHIE

LA JURIDICTION CONSULAIRE A LYON

La Juridiction consulaire à Lyon. La Conservation des privilèges royaux des foires, 1463-1791. Le Tribunal de commerce 1791-1905, par Justin GODART, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel. — Lyon, in-8, A. Rey et C^o, 4, rue Gentil, imprimeurs-éditeurs. — Tirages sur Japon impérial, Hollande à la forme et vélin blanc.

Continuant ses recherches sur l'histoire économique de Lyon, M. Justin Godart vient de faire paraître une très vivante étude sur la Juridiction commerciale de notre ville, étude dans laquelle il ressuscite le passé du commerce de l'antique cité, de ses foires, rendez-vous des peuples, et esquisse le tableau des transactions les plus variées de ce vaste entrepôt de marchandises venues de toute part.

Il n'est pas aisé de donner une idée claire d'une juridiction de l'ancien régime et d'en dégager les grandes lignes et les principes : la Conservation des privilèges royaux des foires de Lyon, l'ancêtre du Tribunal de commerce, n'avait pu complètement échapper à la complication inhérente aux affaires de justice. M. Justin Godart a découvert des dossiers d'importants procès commerciaux qui lui ont permis de transformer, en quelque sorte, en anecdotes l'aridité des textes de procédure. C'est ainsi qu'il nous fait assister à tous les incidents de la faillite d'un gros marchand de soie de Lyon, au xviii^e siècle, dont le filleul devait illustrer le nom, Octavio Mey. A la suite du juge conservateur et de son greffier, le lecteur pénètre dans l'intérieur du failli, inventorie son mobilier, parcourt les pièces de sa maison de ville et de campagne, jette un coup-d'œil dans le livre de raison du négociant, assiste à la vente aux enchères des marchandises et des meubles, surprend les procédés par lesquels il cherche à frustrer ses créanciers. Octavio Mey fut condamné à mort par défaut : mais sa faillite se termina de façon moins tragique, par un concordat, au bout de huit ans.

Le Tribunal de la Conservation, que M. Justin Godart étudie de 1463 à 1791, disparut à la Révolution. Le 21 mai 1791 un décret est rendu par l'Assemblée nationale créant un Tribunal de commerce à Lyon. Cette création avait fait l'objet de demandes motivées et de longues délibérations de la part des corps constitués : leurs vœux, reflétant l'état d'esprit des

représentants du commerce, sont curieux à plus d'un titre. Le Conseil de district, le Directoire de département, la Chambre de commerce, le Conseil municipal, la Société des amis de la Constitution, tour à tour, mettent en relief les caractères qu'il voudraient voir attribuer à la nouvelle organisation consulaire. Puis des difficultés s'élèvent, auxquelles la politique n'est point étrangère ; les premières élections au Tribunal sont entravées et donnent lieu à des contestations infinies. Créé le 21 mai 1791, le Tribunal n'est installé que le 7 mai 1792.

M. Justin Godart retrace dans divers chapitres le fonctionnement du Tribunal de commerce : sa vie matérielle dans les locaux qu'il occupa successivement ; les péripéties des élections, toujours désertées quand elles ne portent pas sur le terrain politique ; les petits côtés du budget des dépenses ; l'ordre des audiences et la désignation des auxiliaires du Tribunal, greffiers, syndics-liquidateurs, agréés. Il met en lumière les efforts constants du Tribunal vers la conciliation, son désir jamais affaibli de mettre la régularité et l'ordre dans ses services, sa préoccupation de ne jamais rien faire qui puisse atténuer la responsabilité grave qu'encourt tout commerçant qui use du crédit.

Une longue liste des membres du Tribunal de 1800 à nos jours réunit les noms connus des Lyonnais qui fournirent une carrière honorable dans le commerce ou l'industrie.

L'ouvrage de M. Justin Godart, complète fort heureusement les travaux déjà publiés sur le commerce à Lyon ; il est abondamment illustré de pièces d'archives, parchemins vénérables parlant de la prospérité du Lyon laborieux, affiches édictant des pénalités, formulant des règlements commerciaux, médaille et jetons du Tribunal ; il n'est pas jusqu'au bandeau des chapitres qui ne soient extraits de mémoires d'avocats et ne présentent un intérêt tant par le style que par l'origine. La galerie complète des portraits des présidents qui ornent la salle du Conseil est reproduite en entier.

L'œuvre de M. Justin Godart est luxueusement éditée par le maître-imprimeur A. Rey qui lui a consacré d'autant plus de soins qu'il s'est souvenu qu'il a lui-même appartenu à la grande institution qu'il convenait d'honorer.

TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

* * ALLIER. — La Municipalité de *Montluçon* a décidé la construction d'une école de garçons ; l'achat du terrain et les frais de construction s'élèvent à 110.000 francs.

* * AIN. — Des subventions sont accordées : 21.884 francs à *Billat*, pour la construction d'un groupe scolaire ; 2.830 fr. à *Saint-Germain-sur-Renom*, pour appropriation d'école ; 5.448 francs à *Ordonaz*, pour appropriation d'un groupe scolaire ; à *Thil*, pour appropriation d'école mixte.

* * ALPES-MARITIMES. — Un projet s'élevant à 28.000 francs a été établi pour la surélévation d'une aile au Lycée de jeunes filles de *Nice* ; le Ministre de l'instruction publique vient d'allouer à cet effet une somme de 14.000 francs.

* * ARDÈCHE. — Des constructions scolaires doivent être entreprises : à *Mayres*, construction d'un groupe scolaire ; à *Borée*, construction d'écoles mixtes à *Cros-de-Bourdely* et *Guadet* ; à *Saint-Félicien*, construction d'une école mixte ; à *Talencieux*, construction d'une école de filles ; à *Labégude*, aménagement d'un groupe scolaire ; à *Saint-Romain-d'Ay*, acquisition de mobilier scolaire.

* * SAVOIE. — Des réparations urgentes vont être entreprises au Lycée de *Chambéry* ; elles s'élèvent à 10.000 francs.

* * SAÔNE-ET-LOIRE. — Un projet s'élevant à 18.631 francs a été établi pour la construction d'une école à *Ciry-le-Noble*. — Une somme de 25.000 francs est affectée par la ville de *Chalon-sur-Saône* pour la construction d'un pont sur le canal, en face la rue Garibaldi ; les travaux d'agrandissement du Musée de la même ville sont évalués 18.500 francs.

* VAR. — Le Ministre de la marine est autorisé à entreprendre, dans les limites d'une dépense maximum de 2.300.000 francs, la construction d'un hôpital sur le terrain affecté à son département et sis à Sainte-Anne, à Toulon.

NÉCROLOGIE

Nous apprenons avec le plus sincère regret et une douloureuse émotion le décès de M. J.-B. LABRANCHE, architecte-inspecteur au service municipal d'architecture de Lyon.

Après de très sérieuses études, Labranche s'était consacré avec beaucoup d'ardeur à sa profession qu'il exerçait en toute conscience et pour laquelle il avait une réelle vocation. Aussi, jeune encore, fut-il attaché à notre service municipal d'architecture, alors dirigé par M. Hirsch et, lors de la réorganisation de ce service, y était-il maintenu et promu à l'emploi d'architecte-inspecteur. Il exécuta avec goût divers travaux particuliers où s'affirmait déjà sa personnalité. *La Construction Lyonnaise* en a reproduit quelques-uns.

D'un caractère très sympathique, J.-B. Labranche s'était concilié de solides amitiés aussi bien dans le monde de l'architecture et des entrepreneurs avec lesquels ses fonctions le mettaient en relations que dans les Sociétés artistiques ou musicales où son talent de chanteur et une voix agréable, qui avait paru le prédestiner au théâtre, le faisait rechercher; il avait dû, toutefois, depuis un certain temps, renoncer totalement à ces succès artistiques; commissaire pour l'organisation des fêtes données par l'Harmonie Lyonnaise pour la réception de l'Union chorale de Strasbourg, en octobre 1901, Labranche, pour s'acquitter scrupuleusement de ses fonctions bénévoles sans que ses occupations professionnelles en aient le moins du monde à souffrir, se surmena et contracta le germe d'une dangereuse maladie dont les soins les plus dévoués parvinrent à triompher. Mais sa santé en resta très affaiblie, et c'est aux suites de ce terrible mal qu'il vient de succomber dans sa trentième année.

Nous prions Mme J.-B. Labranche, son père M. Jean Labranche si estimé dans le monde du bâtiment, et toute sa famille d'agréer l'expression de nos bien sympathiques condoléances et de nos vifs regrets.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Société Lyonnaise des Beaux-Arts.

JURYS DE LA 19^e EXPOSITION. — Voici quelle est la composition des Jurys pour les diverses sections du Salon de 1906 :

Peinture : M. Barriot, Mlle Olivier, MM. Perrier, Bonnaud, Tollet, Mlle Garcin, M. Baudin, Mlle Esprit, MM. Fonville, Jourdan et Médard.

Sculpture : MM. Lamotte, Millefaut et Ploquin.

Architecture : MM. Cateland, Bourbon Joannès, Blachier.

Commission du Comité d'administration : MM. Aubert, Bauer, de Bélair, Bissuel, Desjardins, Despierre, Dubuisson, Euler, Laurent, Perrachon, Ridet, Rogniat, Roman, Rougier, Sarrasin, Sicard et Villard.

Union architecturale de Lyon.

Dans sa séance du 9 courant, l'Union Architecturale de Lyon a procédé au renouvellement de son Bureau pour l'année 1905. Ont été élus :

Président : M. Joannès MALLET, 7, place Edgar-Quinet.

Vice-Président : M. Antonin PÉHU, 73, avenue de Saxe.

Secrétaire : M. Louis RICHARDY, 18, cours Lafayette.

Trésorier : M. Etienne PAUME, 10, rue Hénon.

Archiviste : M. Ernest FLAHAUT, 6, rue Dumoir.

Référendaire : M. Joseph GARCIN, 127, rue Pierre-Corneille.

Secrétaire adjoint : M. Emile CHAZOT, 123, rue Pierre-Corneille.

Fédération régionale des Chambres syndicales de l'Est et du Sud-Est.

L'Assemblée générale de cette Fédération, qui devait avoir lieu à Lyon, le dimanche 14 janvier, a été remise à une date ultérieure.

Tramway de Lyon-Perrache à Saint-Rambert-l'Île-Barbe

Le Conseil municipal de Lyon, dans sa séance du 24 décembre dernier, a autorisé l'Administration à solliciter, au nom de la Ville, la concession de la ligne en question, avec faculté de rétrocession à la Compagnie O.-T.-L. La ligne engloberait le parcours actuel de Bellecour-Gare de Vaise; le prolongement sur Saint-Rambert s'effectuerait par le quai de l'Industrie et, de Bellecour à Perrache, la nouvelle ligne emprunterait la rue Victor-Hugo. La Compagnie a accepté de réduire le tarif du trajet complet à 0 fr. 15 pour la seconde classe. La délivrance des correspondances serait appliquée à la nouvelle ligne.

Construction d'égouts dans les six arrondissements.

Dans la séance du 12 décembre, le Conseil municipal a adopté le projet de l'Administration pour la construction d'égouts, dans les six arrondissements, dont la dépense est évaluée 90.700 francs.

1^{er} lot : Egoût tubulaire en ciment, de 40 centimètres de diamètre, sur le cours des Chartreux, entre la rue Duroc et la place Rouville. Montant des travaux, 19.800 francs.

2^e lot : Egoût du 4^e type, en béton, sous les rues Dugas-Montbel et Gilibert. Montant des travaux, 13.000 francs.

3^e lot : Egoûts du 3^e type, en béton, boulevard de la Part-Dieu et rue Passet, et d'un égoût du 2^e type réduit, rue A. Montant des travaux, 27.600 francs.

4^e lot : Egoût du 4^e type, en béton, sous la place Tabareau entre la rue Tabareau et la rue d'Isly. Montant des travaux, 6.500 francs.

5^e lot : Egoût du 4^e type, en béton, rue de la Quarantaine, entre le n^o 16 et la rue Saint-Georges. Montant des travaux, 12.900 francs.

6^e lot : Egoût du 3^e type, en béton, rue Tête-d'or, entre le cours Vitton et la rue Bossuet, et d'un tronçon d'égoût du 4^e type, en béton, sur la même voie, au droit du boulevard du Nord. Montant des travaux, 10.900 francs.

Ces travaux feront l'objet d'une adjudication publique en dix lots.

Élargissement de chemin aux Baux.

La Commission départementale du Conseil général du département des Bouches-du-Rhône réunie le 8 janvier 1906, a approuvé le projet d'élargissement du chemin n^o 9, dans la commune des Baux (arrondissement d'Arles).

Bal des Entrepreneurs de Lyon.

Le deuxième bal des entrepreneurs du bâtiment, sous le patronage de la Chambre syndicale, aura lieu le 3 février 1906, dans les salons Monnier, place Bellecour, à 9 heures du soir.

Encouragée par le brillant succès du premier bal, la Commission n'a reculé devant aucun sacrifice pour assurer un éclat.

exceptionnel à cette nouvelle fête; aussi, ne saurait-elle trop insister auprès des membres de la Chambre syndicale pour qu'ils viennent sans retard retirer leur carte d'invitation, 8, rue des Archers.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX A LYON

— DROITS D'ACCISE EN SUS —

	les 100 kg	les 100 kg
Cuivre en lingots affiné	222 50	227 50
— en planche rouge	255 »	260 »
— — jaune	215 »	220 »
Etain Banks en lingots	450 »	455 »
— Billiton et détroits en lingots	440 »	445 »
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumon	50 »	56 50
— ouvré : tuyaux et feuilles	53 »	53 50
Zinc refondu 2 ^e fusion	73 »	75 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne	86 75	87 75
— — — Autres marques	85 75	86 75
Nickel brut pour fonderie	475 »	500 »
— laminé	575 »	600 »
Aluminium brut pour fonderie	425 »	500 »
— laminé	601 »	670 »
Fer laminé 1 ^{re} classe	19 »	21 »
Fer à double T, AO	19 50	21 50
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus	21 50	22 50
Mercure	» »	» »

COURS DES MÉTAUX SUR LES DIVERS MARCHÉS

Cuivre. — Paris : Cuivre en barres, marques ordinaires 189 fr. 95 premières marques » » , lingots et plaques de laminage » » .

Londres : Chili bon ordinaire » » liv. st. au comptant et » » liv. st. à trois mois. Tough Anglais 76.05 liv. st., Best Selected 76.10 liv. st. New-York : Cuivre du Lac, 16,37 cts.

Plomb. — Paris : Marques ordinaires livrables au Havre ou à Rouen 43 fr., 25 id. à Paris, fr 42,75.

Londres : Plomb espagnol liv. st. 14,18,9, plomb anglais liv. st. 15,2,6. New-York : 5.05 cts.

Étain. — Paris : Banca 400 fr. Détroits 391 fr. Etain anglais 387 fr. 50

Londres : Détroits au comptant liv. st. » » , à trois mois liv. st. » » , étain anglais liv. st. 151,5 pour les lingots ordinaires, liv. st. 151,10 pour les barres et liv. st 153,5, pour les lingots raffinés.

New-York : 32,75 cts.

Zinc. — Paris : Zinc de Silésie livrable au Havre 76 fr. ; autres bonnes marques livrables au Havre 75 fr. 25, id. livrables à Paris 75 fr. 30.

Londres : Marques ordinaires liv. st. 28,15, marques spéciales liv. st. 29, laminé de Silésie liv. st. 30,17,6.

New-York : 6,25 cts.

Fer-blanc. — Swansea : Bessemer Coke 20 14, 12 sh. ; 14 18 3/4, 13 sh. ; Siemens 20 10, 17 sh. 3 d.

Mercure. — Londres : 7,5 liv. st. par bouteille.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Rhône. — 29 décembre. — Mairie de Lyon. — Fournitures diverses. — 4^e lot. Quincaillerie et outils divers. Montant des travaux, 2 500 fr. Adj., M. Piol, 29, cours Lafayette, à Lyon, 24 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Bois de construction et autres. Montant des travaux, 3 000 fr. Adjud., M. Dugois, 183, cours Lafayette, à Lyon, 18 p. 100 de rabais.

Ain. — 7 janvier. — Mairie de Saint-Benoit-de-l'Ain. — Construction d'une école mixte. Montant, 12 278 fr. 28. Soumissionnaires : MM. Jacquet, 8 p. 100. — Durand, 6 p. 100. — Guicherd, 8 p. 100. — Trénard, 11 p. 100. — Hermann, 10 p. 100. — Gras, 13 p. 100. — Jacquemard, 1 p. 100. — Bertinaria, 6 p. 100. — Adjud., M. Bertrand, à Parves (Ain), 14 p. 100 de rabais.

Isère. — 19 décembre. — Préfecture. — Entretien des bâtiments départementaux. Montant annuel, 11 000 fr. Adjud., M. Béatrice, à Grenoble, 24 p. 100 de rabais.

Haute-Loire. — 30 décembre. — Préfecture. — Restauration de l'église de Saint-Paulien. Mont. des travaux, 26 914 fr. 26. Soumissionnaires : MM. Delalonde et Gouverneur, 6,30 p. 100. — Vialet, 5,25 p. 100. — Barthou, 7 p. 100. — Adjud., M. Boutaud aîné, à La Chaise-Dieu (Haute-Loire), 13,50 p. 100 de rabais.

Loire. — 6 janvier. — Préfecture. — Entretien des chemins de grande communication pendant les années 1906 à 1911. Chemin n° 7 bis de la Loire au Rhône. 1^{er} lot. Montant, 17 400 fr. Soumissionnaires : M. Chauvet, prix du devis. — MM. Rix, 2 p. 100. — Vallon, 3 p. 100. — Non adjugé. — 2^e lot. Montant, 16 200 fr. Soumissionnaire : M. Vallon, 3 p. 100. — Non adjugé. — 3^e lot. Montant, 27 000 fr. Soumissionnaires : MM. Paret, Vallon, prix du devis. — M. Villemagne, 4 p. 100. — Non adjugé. — 4^e lot. Montant, 32 400 fr. Soumissionnaires : M. Vallon, prix du devis. — MM. Grangette, 3 p. 100. — Bourchany, 6 p. 100. — Dard, 7 p. 100. — Adjud., M. Paret, à Chavanay, 8 p. 100 de rabais. — Chemin n° 9 bis du Puy au Rhône. 5^e lot. Montant, 21 000 fr. Soumissionnaires : M. Vallon, prix du devis. — MM. Dard, 2 p. 100. — Marle, 3 p. 100. — Grangette, 4 p. 100. — Oriol, 6 p. 100. — Poncet, 9 p. 100. — Dumas, 12 p. 100. — Bugnazet, 14 p. 100. — Adjud., M. Chambeffort, à Saint-Sauveur, 15 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Montant, 18 000 fr. Soumissionnaires : M. Vallon, prix du devis. — MM. Paret, 2 p. 100. — Poncet, 3 p. 100. — Richard, 5 p. 100. — Bonnardel, 8 p. 100. — Oriol, 11 p. 100. — Grangette, 12 p. 100. — Adjud., M. Aubin Crotte, à Saint-Pierre-de-Bœuf, 14 p. 100 de rabais. — Chemin n° 11 bis de Saint-Etienne à Saint-Symphorien-sur-Coise. 7^e lot. Montant, 52 200 fr. Soumissionnaires : M. Guillerme, 1 p. 100. — Gatier, 2 p. 100. — Vergnaud, 2 p. 100. — Vallon, 2 p. 100. — Milamant, 4 p. 100. — Rix, 4 p. 100. — Adjud., Société des paveurs, place du Peuple, à Saint-Etienne, 27 p. 100 de rabais. — 8^e lot. Montant, 21 000 fr. Soumissionnaire : M. Vallon, 3 p. 100. — Non adjugé. — 9^e lot. Chemin n° 7 bis, de la Loire au Rhône. Entretien du pont suspendu de Chavanay, sur le Rhône. Montant, 9 600 fr. Pas de soumissionnaire.

Loire. — 6 janvier. — Préfecture. — Cylindrage à vapeur sur chemins de grande communication de 1906 à 1911. — 1^{er} lot. Arrondissement de Saint-Etienne. Montant des travaux, 58 680 fr. Soumissionnaires : M. Chauvet, prix du devis. — MM. Aillot, 1 p. 100. — François Darcon, 1 p. 100. — Chambeffort, 2 p. 100. — Claudius Darcon, 4 p. 100. — Bozzonetti, 6 p. 100. — Paillet, 6 p. 100. — Defoux, 9 p. 100. — Olivier, 9 p. 100. — Gatier, 10 p. 100. — Emonet et Chappuis, 12 p. 100. — Besset, 13 p. 100. — Milamant aîné et ses fils, 17 p. 100. — Adjud., M. Dubezet, à Mandelieu, près Cannes (Alpes-Maritimes), 18 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Arrondissement de Roanne. Montant des travaux, 67 860 fr. Soumissionnaires : MM. Chambeffort, 1 p. 100. — Bozzonetti, 2 p. 100. — Olivier, 3 p. 100. — François Darcon, 3 p. 100. — Paillet, 8 p. 100. — Gatier, 9 p. 100. — Defoux, 9 p. 100. — Milamant aîné et ses fils, 12 p. 100. — Besset, 17 p. 100. — Emonet et Chappuis, 17 p. 100. — Dubezet, 16 p. 100. — Lamour, 18 p. 100. — Adjud., M. Claudius Darcon, au Coteau, 25 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Arrondissement de Montbrison. Montant des travaux, 109 380 fr. Soumissionnaires : MM. François Darcon, 1 p. 100. — Chambeffort, 2 p. 100. — Bozzonetti, 3 p. 100. — Lamour, 8 p. 100. — Paillet, 12 p. 100. — Milamant aîné et ses fils, 12 p. 100. — Gatier, 12 p. 100. — Besset, 13 p. 100. — Olivier, 13 p. 100. — Claudius Darcon, 14 p. 100. — Perrin, 15 p. 100. — Defoux, 17 p. 100. — Dubezet, 19 p. 100. — Adjud., MM. Emonet et Chappuis, à Sury-le-Comtal, 23 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 7 janvier. — Mairie de Montceau-les-Mines. — Aménagement d'un nouveau champ de foire. Montant, 14 899 fr. 35. Adjud., M. Besseige, rue du Bois de Gueurce, à Montceau-les-Mines, 8 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 31 décembre. — Mairie de Massilly. — Construction d'un bureau de poste. Montant des travaux, 10 132 fr. 80. Adjud., M. Delorme, à Saint-Léger-sous-la-Bussière, 16 p. 100 de rabais.

Savoie. — 30 décembre. — Préfecture. — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Construction d'une école. Montant des travaux, 12 810 fr. Non adjugé. — 2^e lot. Création d'un nouveau cimetière. Montant des travaux, 4 000 fr. Soumissionnaires : MM. Perraton, 3 p. 100. — Tardy, 2 p. 100. — Adjud., M. Bedoni, à Chambéry, 4 p. 100 de rabais.

MISES EN ADJUDICATION

Ardèche. — Mardi 30 janvier, 10 h. — Préfecture. — Entretien des routes nationales pendant cinq ans. Montants annuels. 1^{er} lot. Subdivision d'Annonay. Routes n°s 82 et 115, sur 39 k. 545. Montant, 7 000 fr. Cautionnement, 1 140 fr. — 2^e lot. Subdivision de Serrières. Routes n°s 82 et 86, sur 24 k. 930. Montant, 4 100 fr. Cautionnement, 650 fr. — 3^e lot. Subdivision de Tournon. Route n° 86, sur 23 k. 880. Montant, 3 400 fr. Cautionnement, 490 fr. — 4^e lot. Subdivision de Saint-Péray. Route n° 86, sur 17 k. 000. Montant, 3 260 fr. Cautionnement, 515 fr. — 5^e lot. Subdivision du Cheylard. Route n° 103, sur 23 k. 330. Montant, 2 200 fr. Cautionnement, 360 fr. — 6^e lot. Subdivision de Saint-Agrève. Route n° 103, sur 21 k. 419. Montant, 2 900 fr. Cautionnement, 470 fr.

Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Gubian, ingénieur en chef des ponts et chaussées, cours du Temple, à Privas.

Renseignements dans les bureaux : 1^{er} de la préfecture (1^{re} division); 2^e de l'ingénieur de Tournon.

Drôme. — Dimanche 21 janvier, 2 h. — Mairie de Givors. — Construction d'une école mixte. Montant des travaux, 13 892 fr. 19. Cautionnement provisoire, 500 fr.

Renseignements à la mairie.

Haute-Saône. — Jeudi 25 janvier, 10 h. — Sous-préfecture de Lure. — Travaux communaux. Adjudication à la mairie de Lure. 1^{er} lot. Linxert. Construction d'une école et de mairie. Montant des travaux, 8 323 fr. 96. Cautionnement, 415 fr. Architecte, M. Colne, à Lure. — 2^e lot. Echavanne. Réparations aux fontaines communales. Montant des travaux, 6 089 fr. 82.

Cautionnement, 300 fr. Architecte, M. Fournier, à Lure. — 3^e lot. Fontaines-Luxeuil. Agrandissement du cimetière communal. Montant des travaux, 3.141 fr. 96. Cautionnement, 155 fr. Architecte, M. Colné. — 4^e lot. Fresse. Construction d'un bangar et réparation au presbytère. Montant des travaux, 2.701 fr. 01. Cautionnement, 136 fr. Architecte, M. Fournier. — 5^e lot. Raddon. Réparations aux écoles. Montant des travaux, 2.172 fr. 01. Cautionnement, 105 fr. Architecte, M. Nurdin, à Luxeuil. — 6^e lot. Bussurel. Agrandissement du cimetière. Montant des travaux, 1.830 fr. Cautionnement, 90 fr. Architecte, M. Fournier. — 7^e lot. Etroitefontaine. Réparation à la fontaine. Montant des travaux, 1.781 fr. 30. Cautionnement, 90 fr. Architecte, M. Broutchou, à Lure. — 8^e lot. Creveney. Captage d'une source et réparation à une fontaine. Montant des travaux, 513 fr. 18. Cautionnement, 25 fr. Architecte, M. Fournier. — 9^e lot. Captage de la source dite de la Grande-Gabiotte, établissement d'une conduite d'eau et de bornes-fontaines en fonte, à jets intermittents. Montant des travaux, 6.197 fr. 70. Cautionnement, 310 fr. Architecte, M. Colné. — 10^e lot. Bretoncourt-Sol: t-Pancras. Ouv. du chemin rural n° 1, dit du Haut-de-la-Veau, entre l'ancien chemin de Girefontaine et le chemin vicinal ordinaire n° 1. Montant des travaux, 1.649 fr. 03. Cautionnement, 100 fr. M. Molte, agent-voier, à Saulx. — 11^e lot. Luze. Construction du chemin rural n° 2, dit de la Côtelotte, entre le chemin vicinal ordinaire n° 1 et la rampe de la Côtelotte. Montant des travaux, 1.381 fr. 15. Cautionnement, 50 fr. M. Vinot, agent-voier à Eéricourt. — 12^e lot. Raddon. Ouv. des chemins ruraux reconnus n° 28 et 29, dits de la Ferme du Falot aux Grandes-Fouillies et du Pourjas aux Prés-la-Dame. Montant des travaux, 1.915 fr. 18. Cautionnement, 95 fr. M. Nudin, à Luxeuil.

Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'auteur du projet.

Renseignements à la sous-préfecture.

Haute-Savoie. — Mardi 30 janvier. — *Mairie d'Anney.* — Construction du groupe scolaire des Balmettes.

Renseignements à la mairie.

Isère. — Samedi 20 janvier, 10 h. — *Mairie de Voiron.* — Entretien des chaussées en empierrement de 1906 à 1910.

Renseignements à la mairie.

Isère. — Dimanche 21 janvier, 10 h. — *Mairie de Saint-Chef.* — Travaux sur chemins vicinaux. Construction entre la propriété Larrivé Léon, sur le chemin vicinal ordinaire n° 9 et le portail d'entrée de la cour Priest Joseph, sur le chemin vicinal n° 6, de Saint-Savin, sur 893 m. 30. Montant, 6.900 fr. Cautionnement, 230 fr.

Visa par M. l'agent-voier d'arrondissement de la Tour-du-Pin.

Renseignements à la mairie et au bureau de l'agent-voier cantonal de Bourgoin.

Loire. — Dimanche 11 février, 10 h. — *Maire de Saint-Cristô-en-*

Jarrét. — Construction d'une école de filles. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie et ciments. Montant des travaux, 12.372 fr. 03. Cautionnement, 1.000 fr. — 2^e lot. Charpente en bois. Montant des travaux, 3.049 fr. 97. Cautionnement, 250 fr. — 3^e lot. Couverture et zinguerie. Montant des travaux, 1.749 fr. 33. Cautionnement, 150 fr. — 4^e lot. Menuiserie et p. rquets. Montant des travaux, 2.823 fr. 08. Cautionnement, 250 fr. — 5^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant des travaux, 2.819 fr. 23. Cautionnement, 250 fr. — 6^e lot. Serrurerie et quincaillerie. Mont. des travaux, 2.652 fr. 70. Cautionnement, 250 fr.

Visa par M. F. Dodat, architecte, à Saint-Etienne, rue de la Bourse, avant le 1^{er} février.

Renseignements à la mairie.

Saône-et-Loire. — Lundi 29 janvier, 2 h. — *Mairie de Chalon.* — Agrandissement de l'école maternelle de l'Ouest. — 1^{er} lot. Maçonnerie. Montant des travaux, 9.841 fr. 01. — 2^e lot. Charpente. Montant des travaux, 3.090 fr. 61. — 3^e lot. Menuiserie et quincaillerie. Montant des travaux, 1.731 fr. 06. — 4^e lot. Serrurerie. Mont. des travaux, 308 fr. 92. — 5^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant des travaux, 1.224 fr. 04. — 6^e lot. Zinguerie, Montant des travaux, 456 fr. 38. — 7^e lot. Mobilier. Montant des travaux, 3.387 fr. — Matériel d'enseignement et d'éducation. Montant des travaux, 656 fr. 60.

Renseignements à la mairie.

Savoie. — Samedi 3 février, 10 h. — *Préfecture.* — Service vicinal. Travaux sur chemins d'intérêt commun, vicinaux ordinaires et ruraux.

Renseignements à la préfecture.

Savoie. — Jeudi 1^{er} février, 10 h. — *Sous-préfecture d'Albertville.* — Travaux sur chemins vicinaux ordinaires. Montailleur. Chemin n° 4, de la route nationale n° 90 aux confins de Grésy-sur-Isère, par le Villard. Construction entre le Villard et les abords de la Lavandhe et redressement du lit du torrent. Montant des travaux, 15.244 fr. 73. A valoir, 1.432 fr. 27. Total, 16.677 fr.

Dépôt des soumissions le mardi 30 janvier, à 5 heures du soir, dernier délai. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. l'agent-voier d'arrondissement.

Renseignements à la préfecture.

Ministère de la Guerre. — Mardi 30 janvier. — *Mairie de Briançon.* — Fourniture de l'éclairage électrique des établissements militaires de Mont-Dauphin.

Renseignements à la sous-intendance militaire de Briançon.

L'Imprimeur-Gérant: ALEXANDRE REY.

Lyon - Imprimerie A. REY, 4 rue Gentil. - 41161

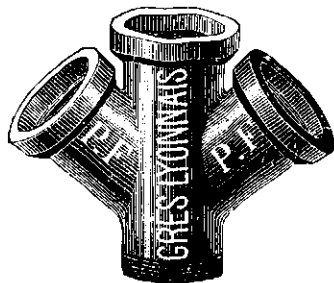
GRÈS LYONNAIS

FABRICATION SPECIALE DE

Tuyaux en Grès vitrifié

POUR

CONDUITES D'EAU ET D'ACIDE, EGOUTS, COLONNES DE FOSSES



MARQUE DÉPOSÉE

JEAN-CLAUDE PROST

16, quai de Bondy - LYON

Usine à la TOUR-DE-SALVAGNY (Rhône). — Dépôt à SAINT-ETIENNE (Loire), rue de la Préfecture, 47.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

CARREAUX EN CIMENT

VVE A. DEMOLINS. Fabrique de Carreaux en Ciment, Usine, 35, rue Claudia, Montchat, station Cours Eugénie, tramway de Bron.

ARDOISES, TULES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vaques, 50 bis, LYON

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun, tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

CIMENTS, CHAUX, PLATRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

PEINTURE & PLATRE

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun. Ardoises.

CÉRAMIQUE

PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRERES, fabricant Jean-Claude PROST, succés, à la Tour-de-Salvagny (Rhône), Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïences etc. — Succursale à Saint-Etienne, rue de la Préfecture 22.

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

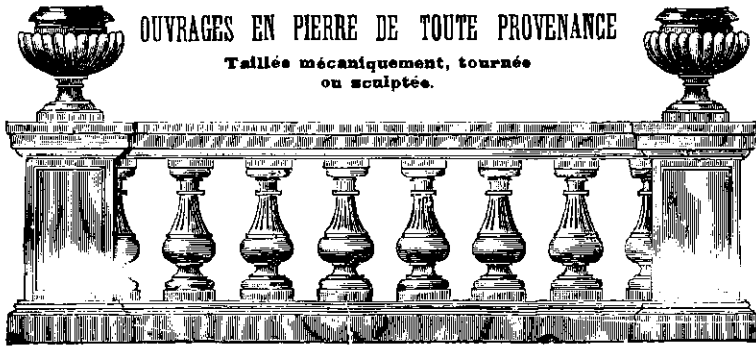
F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillées mécaniquement, tournée
ou sculptées.



BALUSTRADES

à partir de 10 francs le mètre courant

BALUSTRADES

à partir de 40 francs le mètre courant

Envoi franco de l'Album

Adresse télégraphique :
RIVACIER

RIVORY & JOLY (A. et M.)
INGÉNIEURS

TÉLÉPHONE 28-88

Bureaux et Dépôts : Rue de la Méditerranée, Rue Raulin, LYON

Fournitures de tous les Appareils pour chauffage

A BASSE ET A HAUTE PRESSION

**CHAUDIÈRES de tous systèmes, TUBES, RACCORDS,
TUYAUX, AILETTES, RADIATEURS
ROBINETTERIE, PURGEURS et tous autres accessoires**

REPRÉSENTANTS ET DÉPOSITAIRES :

Société Escaut et Meuse, à Anzin. — Chappée et Fils, Le Mans.
Strube et Fils, à Montrouge. — Diverses Sociétés.

Fontes de Bâtiments, de Canalisations, d'Ornements, Outils, Aciers d'outils, Fontes, Fers et Aciers

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

GRAND PRIX (génie civil). — GRAND PRIX (génie militaire)
à l'Exposition Universelle de 1900

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

LYON, 15, Quai Pierre-Scize, 15, LYON

Ciments, Chaux hydrauliques, Lattes, Briques diverses.

Plâtres de Savoie, Bourgogne, Paris et Marseille
DALLES EN CIMENT

AUX COULEURS FRANÇAISES

291, Avenue de Saxe, 291 (près la Grande rue de la Guillotière)

TEINTURE

LYON

DÉGRAISSAGE

La MAISON

se charge de la TEINTURE et du NETTOYAGE de tout ce qui concerne

L'HABILLEMENT ET L'AMEUBLEMENT

Couvertures, Dentelles, Rideaux, Plumes, Fourrures, Gants; etc.

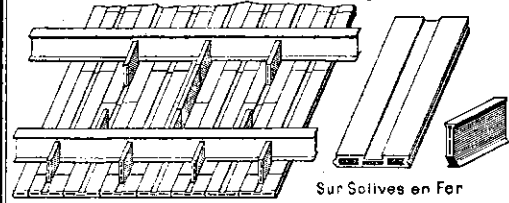
TOUT EST REMIS A NEUF, RAPIDEMENT ET AUX MEILLEURES CONDITIONS

ON TEINT TOUT CONFECTIONNÉ — DEUIL EN 24 HEURES

**NOUVEAU PLAFOND
CÉRAMIQUE TUBULAIRE**

(HOURDIS-PLAFOND-SUSPENDU)

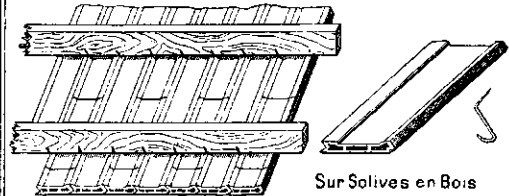
Breveté en France et à l'Étranger



Sur Solives en Fer

CREVASSES IMPOSSIBLES
ISOLANT EXCELLENT CONTRE BRUIT, TEMPÉRATURE
ET INCENDIE

RÉSISTANCE ET LÉGÈRETÉ
ADAPTATION FACILE A TOUTS LES SOLIVAGES



Sur Solives en Bois

RAPPORT FAVORABLE DES PRINCIPALES
SOCIÉTÉS D'ARCHITECTES FRANÇAIS
RENSEIGNEMENTS :

TULERIES CANCELON FRANCOIS, ROANNE (LOIRE)

E. BUFFET, représentant pour la Région, Cours
Gambetta, 84, LYON.

J.-B. BERNOUX, dépositaire, 3, rue Lorraine,
LYON-VILLEURBANNE (Télép. 20.91, et rue de
Sèze, 63, LYON (Télép. 20.92).

CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

CHARPENTES EN FER

J. EULER & FILS

24, Rue de la Part-Dieu, LYON

TÉLÉPHONE 11-04

*Serrurerie pour
Usines et Bâtiments*

J. Joblot

8, cours Charlemagne, LYON

SPÉCIALITÉS DE CARRELAGES

*Céramique, Mosaïque et Plotets
pour décoration de Chalets et Villas*

CHEMINÉES HAUTS FOURNEAUX POUR USINES

DALLAGE DE CIMENT

*Toitures en tous genres
et emploi de briques*

PRIX MODÉRÉS